

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

08 FÉVRIER 2023

PROJET DE DÉCRET¹

PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ SUR LA RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE
DES QUALIFICATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FAIT À BRUXELLES
LE 14 SEPTEMBRE 2021

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 485 (2022-2023) n°1 à n°2.

Article unique

Le Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'Enseignement supérieur, fait à Bruxelles le 14 septembre 2021, sortira son plein et entier effet.